

La CODE fête ses 20 ans ! Chronique de 20 ans d'action en faveur des droits de l'enfant

Novembre 2014

L'année 2014 est une année particulière pour les droits de l'enfant : la Convention relative aux droits de l'enfant fête ses 25 ans le 20 novembre alors que la Coordination des ONG pour les droits de l'enfant (CODE) fête ses 20 ans !

25 ans, 20 ans, ... ce n'est pas un hasard. En effet, c'est dans la foulée de la ratification de la Convention par la Belgique en 1992 et de la présentation du premier rapport belge sur l'application de la Convention, deux ans plus tard, qu'est née la CODE.

Les premiers pas de la CODE

Pour rappel, les Etats qui ont ratifié la Convention relative aux droits de l'enfant, sont tenus de présenter au Comité des droits de l'enfant, un rapport sur son application, d'abord deux ans après la ratification, ensuite, tous les cinq ansⁱ. Le Comité des droits de l'enfant est une institution des Nations Unies qui veille à la bonne application de la Convention relative aux droits de l'enfant par les Etats. En parallèle, la société civile est encouragée par la Convention à présenter des éléments d'évaluation complétant ces rapports officiels. Le Comité entend, pour ce faire, la société civile lors d'une pré-session confidentielle. Ensuite, il rencontre les représentants de l'Etat, lors d'une session publique. Fort de tous ces éléments, il publie des observations finales, qui sont des recommandations destinées à l'Etat afin qu'il améliore la mise en œuvre la Convention sur son propre territoire.

C'est dans le cadre de la présentation du premier rapport officiel belge en 1994, que se sont rassemblés divers acteurs associatifs et que s'est créée la Coordination des ONG pour les droits de l'enfant. Ensemble, ils ont émis le souhait de mettre en avant les réalités vécues par les enfants. Deux documents ont ainsi été déposés au Comité : un premier coordonné par Défense des Enfants International (DEI) Belgiqueⁱⁱ et un deuxième coordonné par la Commission Jeunesse de la Ligue des droits de l'Hommeⁱⁱⁱ. Il ne s'agissait pas encore à proprement parler de rapports en tant que tels, mais plutôt de notes faisant état de diverses préoccupations^{iv} n'apparaissant pas dans le rapport officiel.

Pendant plusieurs années, la CODE fut constituée d'un groupe informel qui se réunissait de temps à autre en fonction de nécessités relatives à la défense et à la promotion des droits de l'enfant en Belgique et en Communauté française (désormais appelée Fédération Wallonie-

Bruxelles), et aussi selon les activités et les forces vives de chacun. DEI Belgique, en tant que membre fondateur, devint la cheville ouvrière de la CODE.

Un travail de réflexion fut mené quant aux points de convergence des associations participantes. Il apparut clairement que leur dénominateur commun, leur raison d'être et leur outil de plaidoyer politique étaient les droits de l'enfant en lien avec les premières Observations finales du Comité à l'attention de la Belgique. Et toutes autres questions pouvaient bien sûr y faire débat.

Une charte et des principes fondateurs furent élaborés en 1997. Diverses associations y ont rapidement souscrit. Il s'agit de : Amnesty International Belgique francophone, ATD Quart Monde Wallonie-Bruxelles, le Comité belge pour l'UNICEF (devenu UNICEF Belgique par la suite), Défense des Enfants International (DEI) – Belgique francophone, la Commission Justice et Paix, la Ligue des droits de l'Homme, la Ligue des familles, le Mouvement du Nid ainsi que l'OMEP (Organisation mondiale pour l'Éducation Préscolaire). Les membres fondateurs étaient donc au nombre de neuf. Ils constituèrent la première structure officielle de la CODE.

La CODE se structure et devient A.S.B.L.

En 2000, le souhait de formaliser davantage l'association de fait et d'ainsi permettre la recherche et l'octroi de subsides récurrents et solides conduit les membres à rédiger des statuts afin de devenir une association sans but lucratif. La CODE devint formellement A.S.B.L. le 7 décembre 2000^v.

Une fois devenue A.S.B.L., la CODE obtint un premier subside annuel du Ministre de la Justice qui lui permit d'engager un premier travailleur. Celui-ci s'attela à l'élaboration du second Rapport alternatif en collaboration avec son homologue flamand, la Kinderrechtencoalitie Vlaanderen^{vi}. En 2002, la CODE obtint un subside du Ministre de l'Enfance. Un dossier de demande de reconnaissance par l'Éducation permanente fut introduit dès 2003. La CODE fut reconnue « association d'Éducation permanente » à titre provisoire en 2005 sous l'axe « analyses et études ». En 2007, la CODE le devint à titre définitif, dans le cadre de contrats-programmes de 5 ans. Cette reconnaissance donna une assise financière plus confortable à l'association, même si ses moyens restent modestes. A l'heure actuelle, les deux subsides annuels de la Justice et de l'Enfance ajoutés au subside quinquennal de l'Éducation permanente permettent à la CODE d'employer trois travailleurs à temps partiels pour l'équivalent de deux temps pleins. Cette équipe est pluridisciplinaire. Elle est actuellement composée d'une juriste, d'une psychologue sociale et d'un socio-anthropologue.

Les missions de la CODE

La CODE a deux missions principales qui touchent deux publics-cibles différents.

D'une part, elle veille au respect de la mise en œuvre de la Convention relative aux droits de l'enfant par la Belgique, à travers un travail de plaidoyer vers le politique. Dans ce cadre, elle réalise son Rapport alternatif sur l'application de la Convention, et assure un suivi aux Observations finales du Comité des droits de l'enfant des Nations Unies.

D'autre part, la CODE développe une action en matière d'information, de sensibilisation et d'éducation sur les droits de l'enfant, à l'attention de tous (grand public, professionnels, politiques), par un travail d'analyse et d'étude sur les droits de l'enfant.

Tout au long de ses années d'existence, la CODE a développé une expertise dans les matières les plus diverses dans le cadre de sa mission d'éducation permanente, notamment à l'occasion de ses études annuelles. Ces dernières années, les études de la CODE ont porté sur la mendicité des enfants (2003), l'intégration scolaire des enfants d'origine Rom (2004), la réforme de l'adoption (2005), la recherche des origines personnelles (2006), l'éducation aux droits de l'enfant à l'école (2007), l'évaluation du rapport triennal de la Communauté française relatif à l'application de la Convention relative aux droits de l'enfant pour la période 2005-2007 (2008), l'impact de la pauvreté sur la santé des enfants (2009), le Rapport alternatif des ONG sur l'application de la Convention internationale relative aux droits de l'enfant par la Belgique (2010), le Bilan de l'année européenne de lutte contre la pauvreté (2011), les relations familiales des enfants placés dans l'Aide à la jeunesse (2012 et 2013).

En cette année 2014, notre étude est consacrée à un bilan des 25 ans de la Convention^{vii}, ses apports et ses défis, du point de vue tant de la CODE que de ses membres. Ce document, qui reprend notamment des cartes blanches des membres de la CODE, est publié le 20 novembre, jour anniversaire des 25 ans de la Convention.

Outre les matières analysées dans le cadre de nos études, citons d'autres objets d'attention de l'association : l'accueil de la petite enfance et l'accueil extrascolaire, l'Aide à la jeunesse, la coopération au développement, la culture, les enfants séparés de leurs parents, l'enseignement, la famille, la justice juvénile, les loisirs, les médias, les migrations, la participation et les violences sous toutes ses formes à l'égard des enfants.

Ce travail de fond a permis d'élargir et d'asseoir à la fois notre expertise à de nouveaux thèmes de droits de l'enfant, et aussi, notre réseau de contacts dans ces matières spécifiques.

Les thèmes d'analyses et d'études sont réfléchis et travaillés en collaboration avec les membres de la CODE en fonction de leurs domaines de compétences spécifiques.

La CODE veille aussi à diffuser son travail via une information sur son site Internet^{viii}, mais aussi des médias sociaux.

Afin de contribuer à une meilleure information sur la situation des droits de l'enfant en Belgique, la CODE participe aussi à des présentations diverses (colloques, café-théâtre, universités, hautes écoles, écoles primaires, etc.).

Enfin, pour toucher le grand public, elle fait partie du comité organisateur du Festival ZERO>18, grande fête des droits de l'enfant qui se déroule à Charleroi et à Bruxelles en novembre, à l'occasion de l'anniversaire de la Convention, et qui propose gratuitement des concerts, spectacles, et animations sur les droits de l'enfant^{ix}.

Le travail en réseau

L'essence de la CODE est le travail en réseau qui s'effectue tant en interne qu'en externe. Ses activités reposent sur un travail collectif. Un bon exemple en est le Rapport alternatif sur l'application de la Convention^x réalisé en collaboration avec son homologue flamand, la Kinderrechtencoalitie Vlaanderen, qui a rassemblé pas moins de 38 partenaires outre ses membres.

Au niveau de sa composition, lorsque la CODE devint A.S.B.L., les premiers membres officiels de la CODE furent les signataires de la Charte et des Principes fondateurs^{xi}.

Petit à petit, d'autres membres nous ont rejoints, parfois après un moment d'observation^{xii} : ECPAT (End Child Prostitution, Child Pornography and Trafficking of Children for sexual purposes) Belgique en 2003, Badje (Bruxelles Accueil et Développement pour la Jeunesse et l'Enfance) en janvier 2004, Plan Belgique en mars 2006, le Conseil de la jeunesse en décembre 2007, le BICE (Bureau international catholique de l'enfance) Belgique en septembre 2010, l'Association Française Dolto en septembre 2012, le Service Droit des jeunes (SDJ) Bruxelles et le Réseau wallon de lutte contre la pauvreté (RWLP) en juin 2014.

Depuis septembre 2014, nous avons également un membre observateur. Il s'agit de FAMISOL, association bruxelloise qui offre un accompagnement aux enfants porteurs de handicaps et leurs familles.

En fonction de leurs forces vives ou de leurs nouvelles orientations, des membres nous ont aussi quittés : l'OMEP en septembre 2005, la Commission Justice et Paix en mai 2007 et le BICE Belgique en juin 2014.

A l'heure où nous finalisons la rédaction de cette analyse, la CODE compte 13 membres, dont les thèmes de travail, les compositions, les modes de fonctionnement sont très diversifiés. Ils coopèrent néanmoins, de concert, pour une cause commune.

Sont aujourd'hui membres de la CODE : Amnesty International Belgique francophone, l'Association Française Dolto, ATD Quart Monde Wallonie-Bruxelles, BADJE, le Conseil de la jeunesse, Défense des Enfants International (DEI) Belgique, ECPAT Belgique, la Ligue des droits de l'Homme, la Ligue des familles, Plan Belgique, le Réseau Wallon de Lutte contre la Pauvreté, le Service Droit des Jeunes de Bruxelles, ainsi que UNICEF Belgique.

Un point significatif de la CODE consiste dans le fait qu'elle est apolitique et pluraliste. Notre mode de fonctionnement est participatif. Le déplacement du lieu de la réunion mensuelle de la CODE, tantôt chez l'une, tantôt chez l'autre association, permet aussi une implication des membres et une connaissance de l'environnement et du travail de chacun.

Lors de réunions mensuelles, les membres réfléchissent aux activités menées par la CODE et échangent sur leurs propres activités. Les décisions se prennent au consensus. Cela constitue parfois un processus lent qui est susceptible d'empêcher certaines prises de position parce qu'elles ne rassemblent pas suffisamment l'ensemble des membres. En même temps, ce mode de fonctionnement donne aussi une force et une légitimité particulières à nos prises de position et nos engagements.

Par ailleurs, la CODE travaille avec divers partenaires afin d'élargir son expertise dans des domaines moins connus de ses membres, dans le cadre de son travail d'éducation permanente. Elle est membre de groupes de travail au niveau associatif (Plate-forme Mineurs en exil^{xiii}, Groupe de travail sur le harcèlement à l'école, Centre interdisciplinaire de droits de l'enfant^{xiv} (CIDE), etc.).

Au niveau institutionnel, de bonnes collaborations sont également à relever avec l'Observatoire de l'enfance, de la jeunesse et de l'aide à la jeunesse de la Fédération Wallonie-Bruxelles (FWB)^{xv}. Dans ce cadre, la CODE fait notamment partie du Groupe de suivi de la Convention.

La CODE entretient également une bonne collaboration avec l'institution du Délégué général aux droits de l'enfant de la FWB^{xvi}. Ce fut notamment le cas lors de la présentation de nos rapports alternatifs devant le Comité des droits de l'enfant en 2010, ou dans le cadre du comité organisateur du Festival ZERO>18.

Qu'est devenue la CODE 20 ans après ?

Créée au départ autour de la réalisation de son Rapport alternatif sur l'application de la Convention destiné au Comité des droits de l'enfant par un groupe d'associations, la CODE a évolué en devenant association d'Éducation permanente de la Fédération Wallonie-Bruxelles, et en développant une expertise large sur les droits de l'enfant.

Cette expertise lui permet d'exercer sa mission de plaidoyer politique en faveur d'une meilleure application de la Convention et des Observations finales du Comité des droits de l'enfant, en Belgique et en particulier en Fédération Wallonie-Bruxelles.

Une équipe pluridisciplinaire engagée nourrit un travail critique d'expertise.

Après 20 ans d'existence, la CODE demeure un réseau actif et dynamique qui nourrit des collaborations avec des acteurs les plus divers. La CODE est un partenaire incontournable

tant institutionnel que non institutionnel en matière de droits de l'enfant en Fédération Wallonie-Bruxelles.

Sa valeur ajoutée réside aussi dans ses membres par leurs activités et leur dynamisme. Leurs méthodologies différentes impulsent des actions et des recommandations, fruit d'un travail de fond.

Afin de promouvoir ses actions, la CODE réalise un important travail de communication. En 2014, la CODE s'est ainsi ouverte à d'autres moyens de promotion et d'information tels que Facebook et LinkedIn, régulièrement alimentées par diverses actualités relatives aux droits de l'enfant.

Notre site Internet www.lacode.be est aussi un outil essentiel. Il permet une bonne transmission d'informations, vers les professionnels, le politique et le grand public, avec un focus, des actualités, un agenda et la mise en ligne de l'ensemble de nos productions écrites.

Par ailleurs, la CODE évolue au gré des réalités. Elle élabore, dans un souci de rigueur, un nouveau projet de planification de ses objectifs et de ses actions pour l'année 2015-2017. Un travail accru vers la presse et vers les parlementaires est ainsi prévu afin d'améliorer la diffusion de notre travail. Un cadre logique qui reprend l'ensemble des productions de la CODE permet aussi à l'équipe d'évaluer l'ensemble du travail réalisé, ses manques, et les matières nécessitant un suivi ou une actualisation.

Dans le cadre de sa planification, la question financière reste un point d'attention important, puisque, comme explicité plus haut, malgré ses nombreuses missions, la CODE travaille avec des moyens limités. La CODE s'attèle non seulement à la poursuite des subsides existants indispensables à notre fonctionnement, mais aussi à la recherche de toutes pistes de financement possibles (nouvelles demandes de subvention, appels à projets, etc.).

Aujourd'hui, au regard de la situation des enfants dans notre pays et notamment des effets de la crise financière, dont ils sont les premières victimes, le travail de la CODE trouve plus que jamais à ce jour tout son sens et répond à des nécessités évidentes. En effet, nous sommes face à des défis importants en matière de droits de l'enfant en Belgique, en particulier en ce qui concerne l'accès aux droits d'enfants plus vulnérables (enfants en situation de pauvreté, enfants étrangers, enfants en conflit avec la loi et enfants porteurs de handicaps et hospitalisés).

La CODE poursuivra ses activités en maintenant une vigilance permanente afin de dénoncer les dénis de droit et de favoriser la mise en œuvre de la Convention en et par la Belgique.

*Cette analyse de la Coordination des ONG pour les droits de l'enfant (CODE) a été réalisée
par Frédérique Van Houcke (CODE).*

Elle représente la position de la majorité de ses membres.

La CODE est un réseau d'associations ayant pour objectif de veiller à la bonne application de la Convention relative aux droits de l'enfant en Belgique. En font partie : Amnesty international, l'Association Française Dolto, ATD Quart Monde, BADJE (Bruxelles Accueil et Développement pour la Jeunesse et l'Enfance), le Conseil de la Jeunesse, DEI (Défense des enfants international) Belgique section francophone, ECPAT (End Child Prostitution and Trafficking of Children for sexual purposes) Belgique, la Ligue des droits de l'Homme, la Ligue des familles, Plan Belgique, le Réseau Wallon de Lutte contre la Pauvreté (RWLP), le Service Droit des Jeunes (SDJ) Bruxelles, ainsi que UNICEF Belgique. La CODE a notamment pour objet de réaliser un Rapport alternatif sur l'application de la Convention qui est destiné au Comité des droits de l'enfant des Nations Unies.

De plus amples informations peuvent être obtenues via notre site www.lacode.be

Rue du Marché aux Poulets 30 à 1000 Bruxelles

Avec le soutien de la Fédération Wallonie-Bruxelles

ⁱ Ce délai de 5 ans n'est généralement pas respecté du fait du retard important accumulé par le Comité dans l'examen des rapports (ceci est notamment dû au fait que 192 pays ont ratifié la Convention et qu'il y a donc autant de rapports auxquels s'ajoutent des rapports sur l'application des protocoles optionnels). Le second rapport a été déposé en 1999 et présenté en 2002, les troisième et quatrième combinés (du fait du retard du Comité) ont été déposés en 2008 et présentés au Comité en 2010. La prochaine échéance est en 2017. Pour plus d'informations sur le processus d'élaboration de rapports, voyez CODE, « Rapportage, rapports quinquennal, alternatif, etc. Quelques mots d'explication », Août 2010, disponible sur www.lacode.be

ⁱⁱ www.dei-belgique.be

ⁱⁱⁱ www.liguedh.be

^{iv} Le site internet du CRIN (Child Rights International Network, www.crin.org) retient un document déposé par la section belge de DEI intitulé « Observations des ONG belges sur le rapport relatif à la mise en application de la Convention relative aux droits de l'enfant », publié en décembre 1994.

^v Statuts publiés au Moniteur belge du 7 juin 2007. Au moment de la constitution de la CODE en asbl, étaient Président : Benoît Van Keirsbilck (DEI Belgique), Vice-présidente : Françoise Dieryck (Amnesty international), Secrétaire : Michel Torrekens (Ligue des familles) et Trésorier : Yves Willemot (UNICEF).

^{vi} www.kinderrechtencoalitie.be

^{vii} « On croise les doigts. Regard de la CODE et de ses membres sur les 25 ans des droits de l'enfant », 2014.

^{viii} Toutes les publications (études et analyses) de la CODE sont disponibles en version papier, à la demande.

^{ix} www.zero18.be

^x CODE et Kinderrechtencoalitie Vlaanderen, « Rapport alternatif des ONG sur l'application de la Convention internationale relative aux droits de l'enfant par la Belgique », 2010, téléchargeable depuis la rubrique Publications/Rapports généraux et alternatifs sur les droits de l'enfant du site Internet de la CODE www.lacode.be.

^{xi} Excepté le Mouvement du Nid.

^{xii} La CODE peut proposer à une association, qui désire en devenir membre, un statut d'association observatrice. Ce statut est accordé sur base des différents critères suivants : lien clair des activités de l'association avec la Convention relative aux droits de l'enfant ; actions menées en Communauté française et/ou germanophone et/ou en Belgique ; motivation à participer et participation effective aux réunions et activités de la CODE ; partenariats possibles et apports concrets pour la CODE, en particulier dans le cadre du rapport alternatif quinquennal.

^{xiii} www.mineursenexil.be

^{xiv} www.lcide.be

^{xv} www.oejaj.cfwb.be

^{xvi} www.dgde.cfwb.be